

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2022

notre commune



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

10 & 24 AVRIL 2022

INFOS BILAN DIVERS







BONNE ANNEE 2022

Le mot du Maire



Madame, Monsieur.

Ce nouveau bulletin a pour objectif de vous informer sur les activités de la municipalité au cours des mois écoulés, des travaux à venir et de vous transmettre des informations qui nous paraissent importantes à votre égard.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été très différente de 2020. En effet, la pandémie relative au Covid a toujours été présente, entrainant pour nous tous son lot de contraintes. D'abord sur le plan individuel, avec le port du masque et la pratique des distanciations sociales. Puis sur le plan collectif, avec la restriction des activités de loisirs et culturelles, mais également avec les confinements et couvre-feux imposés.

L'année dernière, en écrivant ces mêmes lignes je vous recommandais de faire preuve de résilience. Je pense que tout le monde a su raisonnablement se protéger pour passer une année relativement satisfaisante. Cependant, c'est dans le domaine de la scolarité que cela aura été un casse-tête. En premier lieu pour les enfants dont les contraintes qu'ils ont subies, risquent de laisser des traces, tant éducatives que sociales. Ensuite, pour les parents qui trop souvent ont eu à s'organiser en des temps très courts pour la garde des enfants. Par ailleurs, je rends hommage à toutes celles et tous ceux qui, dans la précipitation, ont su gérer, à leur niveau, toutes les contraintes qu'ils ont subi à cause de l'épidémie. J'y associe également mes collègues maires des communes qui reçoivent nos enfants dans leurs écoles et les personnels enseignants qui ont fait face à cette crise sanitaire avec beaucoup d'efficacité, ainsi que les aides à domicile et le personnel soignant.

En même temps que la parution de ce bulletin, vous pourrez découvrir le site internet de la commune qui sera activé le 1er mars 2022. Ce site internet n'est pas révolutionnaire mais simplement un outil d'information du public à votre disposition. Outre une présentation générale de la commune, du conseil municipal et des délégués dans les instances extérieures, celui-ci vous donne la possibilité de vous renseigner dans les domaines de l'état civil des démarches administratives, de l'urbanisme, pour les principaux. Par ailleurs, nous avons choisi de vous donner la possibilité d'accéder à de nombreux sites publics très utiles, par l'intermédiaire de liens que vous découvrirez en parcourant le site. Un certain nombre de rubriques est encore en construction. Celles-ci seront achevées prochainement et un flash info vous alertera de leur activation.

Par ailleurs, que ce soit sur le site ou sur ce bulletin, vous pouvez découvrir le nouveau logo de la commune qui sera désormais présent sur tout support de communication.

L'année qui vient de s'écouler a été chargée en travaux d'investissement et d'entretien sur la commune. En effet, 2020, année d'élection municipale et de pandémie, nous a contraint à peu investir. Aussi, 2021 a fait l'objet de nombreux travaux que vous découvrirez dans ce bulletin. Il est important de maintenir un certain niveau d'investissement dans la commune. C'est principalement le cas sur les réseaux de voirie qui souffrent des contraintes de circulation et qui nécessitent des améliorations pour demeurer fonctionnel. Quant aux bâtiments publics il est nécessaire de conserver leur intégrité.

Dans le domaine des télécommunications, les choses avancent. Bientôt, la totalité de la commune sera équipée de fibre optique. C'est une avancée significative dont nous pouvons nous féliciter. Pour autant les raccordements chez les particuliers ne sont pas toujours satisfaisants, des lacunes existent. Nous avons dû intervenir auprès d'AXIONE pour régler certains problèmes. S'agissant de la téléphonie mobile, un arrêté gouvernemental autorise désormais l'utilisation d'une fréquence pour desservir le bourg de Lavignac et ses alentours, dont la réception est mauvaise.

Cette année encore, à l'instar de nombreuses autres communes, nous n'avons pas pu organiser de repas communal ou autres activités, à cause du Covid. Nous avons pu organiser une distribution de jouets aux enfants et des colis aux ainés, mais cela reste une activité sociale minimale. Nous espérons que cette nouvelle année verra disparaitre cette épidémie pour que nous puissions reprendre une vie normale.

Comme indiqué à la page suivante, 2022 sera une année d'élections très importantes, la présidentielle et les législatives. Alors, si ce n'est déjà fait penser à vous inscrire sur les listes électorales. Voilà les quelques lignes que je voulais vous adresser en introduction à ce bulletin.

Enfin, j'associe l'ensemble du conseil municipal , que je remercie pour son soutien et son action, aux vœux les meilleurs que je vous adresse de nouveau , pour cette nouvelle année.

Gérard CHAMINADE

2022 Année d'élections importantes

Pour pouvoir participer au vote il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Pour voter lors de **l'élection présidentielle**, vous pouvez vous **inscrire sur les listes électorales** jusqu'au <u>2 mars (en ligne)</u>, jusqu'au <u>4 mars (par formulaire à imprimer</u>, sur place à la mairie ou consulat). Seules les personnes se trouvant dans une <u>situation particulière ont un délai supplémentaire</u>.

Présidence de la République

L'élection du Président de la République se déroulera :

le 10 avril 2022 pour le premier tour - le 24 avril 2022 pour le second tour.



Assemblée nationale

Les élections législatives se dérouleront le :

12 juin pour le premier tour et le19 juin 2022 pour le deuxième tour.

Ce vote a pour but la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



Budget communal 2021

Evolution des taux et produits correspondants

	Taux 2020	Produits	Taux 2021	Produits
Compensation Taxe d'habitation	9.98		9.98	
Foncier bâti	13.95	14 034 €	32.91 *	33 338 €
Foncier non bâti	56.18	11 348 €	56.18	11 348 €
Total taxes: Prévisions		25 382 €		44 686 €
Total taxes: Révisées		42 607 €		47 044 €

^{*} Le taux de la taxe foncière sur les terrains bâtis, affiché à « 32,91% » dans le tableau ci-dessus, peut surprendre le lecteur. Attention, ce n'est une augmentation substantielle du taux communal. En effet, pour des raisons de techniques fiscales, la direction des finances publiques nous demande de voter un taux qui regroupe à la fois le taux communal et l'ancien taux départemental du foncier bâti. Si nous ne procédions pas de la sorte, nous ne pourrions pas récupérer la part départementale du foncier bâti en remplacement de la taxe d'habitation. En bref, le taux communal de 13.95% + l'ancien taux départemental de 18.96 %; donne 32.91%.

Exécution du budget

Activités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fonctionnement	91 285.85	88.713.47	88 789.65	95 855.43	102 518.13	97 375.39	112 363.71	116 374.65
Dépenses fonctionnement	58 619.97	52 55.81	54 998.60	56 576.47	64 855.24	67 479.40	67 966.47	76 953.80
Recettes investissement	72 849.19	40 56.72	24 670.03	23 819.50	71 850.66	106 543.65	201 476.39	189 804.33
Dépenses d'investissement	74 062.18	36 503.96	32 548.84	23 819.50	79 389.03	270 722.45	4 465.19	114 999.21
Total Impôt et taxes	37 207,39	36 309,00	36 516,00	41 698,73	46 807,40	46 851,01	48 010.49	61 431.28
Dotations de l'Etat	47 665.99	48 421.56	48 384.33	46 795.32	50 970.06	47 777.40	56 789,78	49 843,40
Total	84 873.38	84 730,56	84 900,33	88 494,05	97 777,46	94 628,41	104 800,27	111 274,68

Exécution du budget assainissement

Activités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'exploitation	8 381.76	7 498.91	25 037.52	43 498.10	41 963.81	15 198.59	9 662,00	12 675,20
Dépenses d'exploitation	5 117.36	10 193.78	5 019.97	8 739.43	6 373.44	6 424.05	1 944.87	2 461.66
Recettes investissement	3 388.25	5 734.55	330 228.24	413 351.40	14 608.94	72 610.61	18 496.40	12 521,00
Dépenses d'investisse- ment	3 721.07	10 851.58	224 741.40	420 578.12	17 284.89	75 635.22	4 473.23	4 558,47

Site internet de la commune

La commune de LAVIGNAC s'est dotée d'un site internet. Il vous permettra d'être mieux informé des activités de la municipalité, de faciliter vos démarches et vous donnera un maximum d'informations sur la vie de la commune, horaires des services, informations administratives, documents en ligne, conseils municipaux, pour l'essentiel. Ce site est conçu pour évoluer et répondre à vos attentes. Bonne visite et bon usage.

Le site sera activé le 1er mars 2022











Bienvenue sur le site de la commune de Lavignac

La commune de Lavignac est située dans la partie occidentale du plateau de Limoges, près de la rivière Aixette qui se jette dans la Vienne.

Son territoire relativement petit (603 ha) est traversé par l'Aixette et certains de ses ruisseaux affluents qui ont creusé des vallons parfois assez prononcés. Le terroir agricole bocager est assez riche ; il est solidaire de celui de la commune voisine de Flavignac. L'élevage bovin y est prépondérant.

Actualités de la commune



O Nouveau site internet

Nous vous invitons à découvrir le nouveau sits internet de votre commune de Lavignac.

Le site internet de la commune a été réalisé par la « **Petite Fabrique du Web** » dont le siège est à Châlus, avec la participation de la commission communication.

+ TOUTES LES ACTUALITES

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions avant les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, devront être faites avant le 04 mars 2022. >> Pour en savoir.

>> lire la suite





Téléphone : 05 55 36 94 36 Mail : mairie lavignac@orange fr >> Formulaire de contact

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le Lundi : de 13h30 à 17h00 Le Mercredi : de 08h45 à 11h45 Le Jeudi : de 13h30 à 17h00







Mairie de Lavignac - Le Bourg - 87230 Lavignac Contact | Plan du site | Mentions légales | Accès restraint

de perire febriges de we

Travaux sur réseau d'eau potable dans le bourg

Suite à de très nombreuses interventions pour des fuites sur la canalisation d'eau potable qui dessert le bourg de Lavignac, les Domarias et le secteur de la Roussille, le Syndicat Vienne-Briance-Gorre a décidé de changer la conduite actuelle d'un diamètre de 50 mm, par une nou-

velle de 90mm. Les travaux ont eu lieu au cours du mois de novembre 2021 et ont été réalisés par l'entreprise PRADEAU de Isle (le Mas des Landes). Le coût de l'opération est à la charge du Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre qui en avait la maîtrise d'ouvrage.





Travaux de voirie, le Puydenus - voie communale 201

Le tronçon de la voie communale à l'entrée du village du Puydenus a entièrement été refait au cours de l'année 2021. En effet, le revêtement réalisé en 2015 a beaucoup souffert et s'est rapidement dégradé dans le temps.

Aussi, il aura fallu procéder à un décapage du revêtement existant, profiler la chaussée et réaliser un revêtement tri couche de bitume.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-Sur-Gorre au cours de l'année 2021.

Le montant des travaux est de 9 631.70 € HT, financé pour 4 815.85 € par la commune et une subvention égale a été demandée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.





Travaux de voirie aux Bordes - voie communale 04

La voie n° 04 qui part du village des Bordes et qui s'arrête à environ 180 mètres de la départementale 17, a fait l'objet de travaux importants. Il s'est agi d'effectuer le dérasement des accotements, le curage des fossés, la pose de tuyaux annelés de diamètre 30 cm sur environ 30 mètres aux endroits prévus, la mise en place de bordures dans le virage sur 30 mètres.

Pour la partie goudronnée, la réalisation d'une scarification aux endroits les plus dégradés, la pose de 15 tonnes de grave émulsion. Enfin, la réalisation d'un enduit bicouche sur la totalité de la voie communale. La commune de Saint-Martin-le-Vieux a fait réaliser les travaux sur le tronçon qui la concerne en même temps et par la même entreprise, c'est à dire CMCTP de Saint-Laurent-Sur-Gorre.

Le coût des travaux est de 24 499.98 € HT, financé pour 12 249.94 € par la commune et par une subvention 12 249.94 € du Conseil départemental de la Haute-Vienne.





Travaux de voirie, la Roussille - voie communale 05

La voie communale N°05 qui part de la départementale 46 et se dirige vers le village de la Roussille a fait l'objet de travaux d'aménagement. Ainsi, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux pour que ce segment de voie communale soit plus fonctionnel et permette des croisements en sécurité. Pour cela, le fossé de gauche a été transformé en tranchée drainante, c'est-à-dire qu'il a été comblé et devient un accotement sur lequel les véhi-

cules peuvent circuler. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-Sur-Gorre au cours de l'année 2021. Le montant des travaux est de 15 637 € HT, financé pour 7 818.82 par la commune et une subvention égale a été demandée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.





Travaux de rénovation de la couverture de l'église

Au cours du mois de mars 2021 la couverture de l'église a été refaite. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **Destermes de Pensol**. Au cours de cette opération nous avons pu constater que les anciennes tuiles, notamment côté Nord, étaient très détériorées, principalement à cause du gel.

Le coût des travaux est de 25 959 € HT. Il est financé par la commune pour 7 793 €, le Conseil départemental pour 10 395 €, l'Etat pour 7 796 €.



Une fois la toiture rénovée, il eut été dommage de laisser les façades de l'église imprégnées de lichens. L'entreprise Destermes a procédé à leur nettoyage afin de rendre des couleurs plus agréables à cet édifice. Le clocher a également subi un nettoyage identique, car en plus des lichens il y avait beaucoup de fiente d'oiseaux fixées aux ardoises. Coût de l'opération : 5 530 € HT.





Extension télécom aux Bordes voie communale 04

Comme annoncé, le Conseil municipal a décidé de faire effectuer des travaux de pose de fourreaux au bord de la voie communale n° 04 afin que les nouvelles maisons puissent bénéficier d'un réseau télécom fiable et, notamment, de la fibre optique.

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEHV qui avait initialement prévu un montant de l'opération pour la commune estimée à 12 205 € TTC. Finalement le coût facturé à la commune n'aura été que de 7 668.75 € après révision des prix.



Réfection de la toiture du puits dans le bourg



Profitant de la rénovation du toit de l'église, il a été décidé de faire refaire le toit du puits qui se trouve au centre du bourg. Ce puits n'est pas classé mais il est répertorié au PLUi comme faisant partie du petit patrimoine de la commune. En effet, son toit était très dégradé et n'assurait plus l'étanchéité du reste de la structure, il était nécessaire de procéder à sa réfection complète.

Les travaux ont été réalisés en 2021, en même temps que la toiture de l'église , par l'entreprise Destermes de Pensol. Le coût de l'opération a été de 811 € HT à la charge de la commune.



Travaux de voirie la Roussille - voie communale n° 05

Le conseil municipal a décidé de réaliser des aménagements et réparations sur la voie communale 05, dans le hameau de la Roussille.

Il s'agit principalement d'améliorer son état et de rendre plus fonctionnelle cette voie en l'élargissant et en canalisant les eaux pluviales.

Ceux-ci consistent en une opération de dérasement des accotements, curage des fossés, scarification du support existant et reprofilage de la chaussée. Par ailleurs, une poutre de rive de 0.5 m de large sera réalisée, puis 80 ml de caniveaux béton (type CC2) seront posés. Enfin, un revêtement tri couche de bitume finira la chaussée. Le coût de l'opération est de 20 730.81 € HT. Le coût pour la commune sera de 10 365 € et une subvention égale a été demandée au conseil départemental.

Les travaux sont programmés pour 2022.



Par ailleurs et suite à une demande de la commune, le syndicat des eaux Vienne Briance Gorre envisage de changer la canalisation d'eau de 40 mm, en mauvais état et faisant l'objet de nombreuses réparations, par une de 63 mm en même temps que les travaux indiqués ci-dessus.

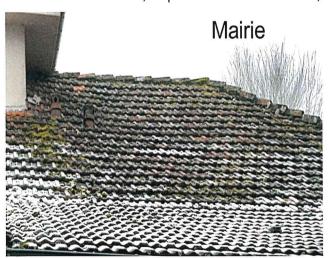
Travaux de rénovation de la couverture de la mairie et de son annexe

Le conseil municipal a décidé de rénover la toiture de la mairie, mais également celle de son annexe (ancienne mairie). En effet, la toiture de la mairie est très ancienne, les tuiles sont poreuses et n'assurent plus leur fonction d'étanchéité. Par ailleurs, de nombreuses infiltrations ont lieu à l'intérieur des locaux de la mairie. S'agissant de la toiture de l'ancienne mairie et à l'instar de l'église, les tuiles sont également poreuses et ont beaucoup souffert du gel. Pour les deux toitures, il s'agit, une fois les anciennes tuiles évacuées, de poser un écran sous toiture,

créer un coffre sur les avant-toits, poser de nouveaux liteaux et les tuiles neuves. Par ailleurs, les gouttières et les solins en zinc seront remis à neuf. Le coût de l'opération est de 24 825.20 € HT. Une subvention de 9930.08 € a été demandée au conseil départemental, une autre subvention de 7 447.56 € à l'Etat et le reste sera à charge de la commune,

soit 7 447.56 €.

Les travaux sont programmés pour 2022





Déploiement de la fibre à l'Age et aux Bordes

Selon les données de l'ARCEP voici le plan de déploiement de la fibre jusqu'à Lavignac. Des câbles sont déjà posés sur cette partie de la commune. Il faut maintenant attendre l'autorisation de la commercialisation.

PREVISIONNEL

Statut des travaux

Travaux en cours ou terminés

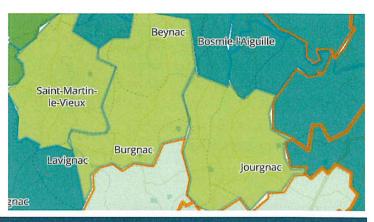
Début des travaux en 2021

Début des travaux en 2022

Début des travaux en 2023 ou ultérieurement

Informations en cours de collecte

La durée typique des travaux est de 12 à 18 mois



Pylône de téléphonie mobile sur la commune



Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la recherche. date du 27 septembre 2021. l'opérateur ORANGE est désigné pour fournir des services de radioté-

léphonie mobile et d'accès mobile au très haut débit en installant un pylône près du bourg de Lavignac. En effet, l'équipe projet départementale en téléphonie

mobile qui s'est réunie le 06 octobre sous l'égide de monsieur de Préfet de la Haute-Vienne, a retenu la commune de Lavignac pour bénéficier de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Ces installations ont pour objectif d'apporter une couverture en téléphonie mobile sur des points d'intérêts que nous avions signalés comme mal desservis notamment dans le bourg, mais également autour. La mise en service de l'antenne se fera dans un délai réglementaire maximum de 24 mois à partir de la signature de l'arrêté gouvernemental. Une première réunion a eu lieu le 27 janvier à la mairie entre Orange, la société CIRCET et la commune pour en dresser les modalités. L'endroit où le pylône sera dressé n'est pas encore déterminé.

Brûlage de déchets verts et autres déchets à l'air libre

Tout n'est pas interdit, mais tout n'est pas autorisé.

L'arrêté préfectoral n° SIRDPC/2013/163 du 09 juillet 2013, réglemente les feux de plein air en Haute-Vienne.

Son article 01 énumère les feux de plein air autorisés. Les conditions de mise en œuvre de ces feux sont notées dans les dispositions de l'arrêté. Un certain nombre de feux sont possibles s'ils sont autorisés par le maire de la commune et après avis du service départemental d'incendie et de secours.

Pour toute information complémentaire vous êtes invité à prendre contact avec la mairie pour connaître la conduite à tenir.

S'agissant des déchets ménagers et agricoles (plastiques , ficelles emballages etc.), il est interdit de les brûler à l'air libre. Ils doivent être éliminés par des filières accréditées.



Noël des enfants 2021

Cette année encore, l'après-midi consacré au Père Noël, pour les enfants de la commune, aura été perturbé par l'épidémie de Covid. Pour autant, une distribution de jouets a été réalisée à la salle polyvalente par les élus. Ce sont 28 enfants venus, accompagnés de leurs parents, qui ont reçu les jouets tant attendus.

Ils sont repartis plein de joie et très curieux de découvrir ce précieux présent.

Merci Père Noël.



Colis aux aînés 2021

Pour la seconde année consécutive, crise sanitaire oblige, les aînés de la commune n'ont pas pu se réunir pour le repas annuel offert par la municipalité. Le conseil municipal a donc décidé de renouveler la distribution d'un colis



aux aînés âgés de 70 ans et plus. Des membres du conseil se sont rendus chez les habitants concernés. À chaque fois, c'est un petit moment de partage très convivial, et chacun a apprécié l'accueil qui lui a été réservé. Nous espérons pouvoir, dans l'avenir, nous réunir de nouveau autour d'une table pour déguster un bon repas et papoter.

La pandémie que nous subissons nous oblige à prendre des précautions bien compréhensibles

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2021

Les deux grandes guerres font l'objet de commémorations. Lavignac s'inscrit chaque année dans ce devoir de mémoire et de transmission.

Le 8 mai marque la victoire de 1945 et le 11 novembre l'armistice de 1918. La pandémie ne permet toujours pas une participation plus importante. Pour autant, le





conseil municipal tient à organiser ces cérémonies solennelles chaque année. Depuis deux ans elles sont organisées avec des jauges imposées d'un nombre de personnes limité. Dans l'avenir, nous invitons la population à y participer. Un grand merci aux portedrapeaux qui font l'effort d'être présents, malgré les sollicitations de toute part.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON-MONTS DE CHALUS





La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoyait un transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences assainissement à compter du 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre de ce transfert, dite loi Ferrand-Fresneau, a permis le report, au plus tard au 1er janvier 2026, de ce transfert obligatoire. Pour cela, et compte tenu de l'importance du transfert il est nécessaire de ne pas attendre le 1er janvier 2026 pour réaliser cette opération complexe.

Aussi, pour cela, le Conseil communautaire a pris une délibération le 08 décembre 2020 dont la décision est la suivante :

- · <u>Engager l'étude générale sur l'assainissement collectif et l'eau potable</u>;
- · Adhérer à l'ATEC pour le volet eau et assainissement afin de bénéficier de son accompagnement pour la réalisation de l'étude ;
- Autoriser le Président à inscrire les crédits correspondant au prochain budget;
- · Autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'étude et notamment le lancement des appels d'offres et la signature des marchés correspondants.



Partant, un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement collectifs sur tout le territoire de la communauté de commune, a été effectué. Une convention constitutive de groupement des communes a été rédigée.

<u>Le champ d'application de la convention</u> consiste à réaliser une étude globale portant sur les deux lots suivants :

Lot 1: Diagnostic des systèmes d'assainissement collectifs ;

- Partie 1 : étude patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif;
- Partie 2 : fonctionnement et performance des ouvrages d'assainissement collectif;
- · Partie 3 : investigations complémentaires ;
- · Partie 4 : Bilan et schémas directeurs techniques



d'assainissement par commune, y compris les études de zonage.

Lot 2: La commune de Lavignac n'est pas concernée.

Cette opération de transfert est lourde, administrativement et techniquement, car elle porte sur 15 communes et des installations plus ou moins anciennes.

Elle se réalisera sur une période d'environ trois années.

Des réunions pourront avoir lieu au niveau des communes pour informer les usagers de l'assainissement collectif, de la manière dont il sera procédé pour réaliser certains diagnostics techniques. Dans ce cas les particuliers concernés seront informés en temps utile. Les premiers travaux d'étude devraient débuter au printemps 2022.

Info nature près de chez nous

De grands oiseaux blancs.



Depuis quelques années, on observe de plus en plus souvent, en hiver, des grands échassiers blancs dans nos pâturages. C'est la Grande Aigrette. Reconnaissable à sa taille, son plumage entièrement blanc et son long bec jaune (noir en période de reproduction), cette migratrice partielle vient passer l'hiver dans notre région. Autrefois cantonnées aux grands étangs entourés de cein-



tures végétales, sa répartition est en pleine évolution. On la rencontre de plus en plus dans les prairies humides où elle se plait en compagnie de Hérons cendrés et où elle consomme des invertébrés et aussi des campagnols.

Des nouvelles de notre Genette commune. Dans un précédent bulletin, je partageais avec vous l'observation d'une Genette sur notre commune. Cet été, elle a bien voulu se faire photographier avec un jeune, ce qui prouve qu'elle est en couple et bien installée sur notre territoire.



La genette commune d'origine Africaine, aurait été introduite en Europe par les Romains pour lutter contre les populations de rongeurs. Au Moyen Âge et au début de la Renaissance, elle servait d'animal de compagnie! Elle a repris depuis son instinct sauvage. C'est un animal inoffensif, craintif mais curieux et particulièrement discret.

Autre observation intéressante, UN Putois d'Europe, photographié à la fin du mois d'Août. Ce petit animal, essentiellement carnivore (micromammifères-Mulots-Campagnols...) est actuellement en fort déclin dans notre région. Entre 2014 et 2020, seulement 150 observations ont été rapportées par les naturalistes limousins. Ce déclin serait principalement causé par la circulation routière.

Toutes les photos sont prises sur la commune de Lavignac



Photos et commentaires de Gérard Tricone

Pôle social intercommunal

CIAS

Centre intercommunal d'action social



Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON

Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: Monsieur Alexandre GARBAR tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS-NEXON (à partir de la 6éme):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (AAJPN)

Bouge tes jeunes CHALUS:

Contact Tel: 05.55.78.60.53 (CIAS)

Bouge tes Loulous FLAVIGNAC:

Contact: Sylvie Ratinaud tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Bouge tes Copains BUSSIERE-GALANT (de 6 à 12 ans):(CIAS)

Contact tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Le terrier des Galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans):

Contact: 05 55 00 76 58 (CIAS)

Multi Accueil LiLi Prune Les CARS (Crèche)

Contact tel 05 55 36 03 85

Pirouette Cacahuète St Maurice les Brousses

Contact tel: 05 55 57 50 07

Relais assistantes maternelles LES CARS:

Contact: 05.55.42.84.72

Relais assistantes maternelles JANAILHAC:

Contact: 05.19.09.00.14 et 06.33.65.85.75

Maison du service public MSAP CHALUS: Contact: 05.19.09.00.04

Maison du service public MSAP NEXON: (AAJPN) contact: 05.55.58.11.05 (Centre social)

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux CHALUS . Contact: Nadine CAHU tel 05.55.36.09.80
- Emplois Familiaux NEXON. Contact: VALLIER Lydie tel 05.55.58.26.79

Services communaux

Mairie

Adresse:

01, le Bourg

87 230 LAVIGNAC

Téléphone:

05 55 36 94 36

Messagerie:

mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

Lundi après midi:

13 h 30 à 17 h 00

Mercredi matin:

9 h à 12 h

Jeudi après midi :

13 h 30 à 17 h 00

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

tel-dom: 05 55 36 91 19

tel-port: 06 32 30 25 66

1ère Adjointe : 06 61 72 55 49

2ème Adjointe : 06 72 71 38 92

Location salle polyvalente

Montant de la location:

Particuliers de la commune

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

150 € le week-end de deux ou trois jours

40 € la demi-journée

80 € la journée

Particuliers et associations extérieurs à la commune

220 € le week-end de deux ou trois jours

55 € la demi-journée

110 € la journée

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée 0.34 € le KW en heures pleines comme en heures creuses.

La demande de paiement est effectuée par émission d'un titre de recettes.

Assainissement

Participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: 600 €

- Par branchement logement existant : 600 €

- Redevance annuelle fixe : 90 €

- Redevance assise sur le nombre de m3 : 0.80 €

- Redevance agence de l'eau, par m3 : 0.15 €

Cimetière

Concession: prix de vente au m²: 40 €

Délais de construction éventuelle d'un caveau:

3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans : 400 €

location 30 ans: 700 €